

Éditorial

Quelle démocratie ?



Au lendemain des élections européennes et de leur fort taux d'abstention, la question de la participation du citoyen à la démocratie est une fois de plus posée. Mais comment croire encore aux élections quand, par exemple, le traité de Lisbonne, refusé par les Irlandais, est adopté par les parlements alors même qu'il est quasiment identique à celui déjà refusé par les citoyens de France et des Pays bas en 2005 ? Comment comprendre le mépris pour les revendications et préoccupations que la population exprime ?

Si la démocratie existe par des élections, par une garantie des droits fondamentaux, elle existe aussi par la séparation des pouvoirs. De quelle démocratie parle-t-on quand, à l'échelle nationale, la collusion entre les pouvoirs politiques, économiques, médiatiques et juridiques est désormais établie et affichée de manière éhontée ?

Et aujourd'hui c'est le constat que font aussi bien des responsables politiques de gauche que de droite. On voit ce qu'entraîne cette confusion de pouvoirs : quand un média fait taire les positions gênantes de ses salariés sur demande d'un ministre, ou quand chaque jour - surtout en période d'élections - les faits divers sont utilisés pour susciter une peur qui permet ainsi une législation sécuritaire et démagogique (de la répression des bandes à la fouille des cartables en passant par la multiplication des fichiers policiers et la rétention de sûreté sans oublier le développement de législations d'exceptions...)⁽¹⁾.

À cela s'ajoute également les dysfonctionnements de la démocratie locale, par exemple avec le projet de réforme (suite à la commission Balladur) qui prévoit de donner plus de pouvoir aux intercommunalités, alors même que leur mode de fonctionnement reste confidentiel et que les moyens de contrôle sont faibles voire inexistantes pour le citoyen. Quel lambescain connaît vraiment le fonctionnement et les compétences déléguées par sa commune à la Communauté du Pays d'Aix (CPA) ?

La facilité à énumérer ces dérives est déconcertante et témoigne d'un glissement dangereux pour « notre » démocratie (à laquelle on se flatte si aisément d'appartenir).

Cependant si l'on considère la démocratie comme un outil plutôt qu'un système, notre devoir est de l'investir en premier lieu à l'échelle locale et refuser ainsi les compromissions ou toute forme de clientélisme.

La mairie, comme échelon le plus proche, doit en être le premier acteur. Son action doit être menée par des initiatives donnant la parole à la population et favorisant la compréhension de la chose publique afin que chacun y trouve sa place.

On peut d'ailleurs saluer, à Lambesc, la nouvelle possibilité d'intervention publique au début de chaque conseil municipal et les actions réalisées ou à venir, telles que les commissions extra-municipales, le conseil municipal des jeunes, un soutien actif aux associations, une communication pertinente etc. Ces pistes doivent être soutenues et constamment réactivées tant la démocratie est un processus qui se construit à chaque instant.

Lambesc Autrement s'efforce, à sa mesure, de promouvoir l'utilisation large des outils démocratiques (essentiellement la communication et le débat) par une démarche d'ouverture, et en dehors des cadres de pensée des partis traditionnels pour éviter que la démocratie ne soit pour quelques uns l'occasion de confisquer le pouvoir à leur profit.

Notre association n'est ni apolitique, ni neutre mais s'efforce de construire une démarche que je pourrais qualifier d'a-partisane. Elle promeut l'idée que c'est par un débat constructif et pluraliste, dans une écoute guidée par des valeurs et principes auxquels nous croyons que nous pouvons avancer et ce dans les multiples domaines qu'aborde ce numéro : la compréhension des personnes âgées, la réforme universitaire, la gestion de nos déchets et l'urgence environnementale en matière de biodiversité..

Pascal Priori

Président de Lambesc Autrement

(1) Pour plus de détail voir l'article paru dans le Monde du 07 Janvier 2009 sur la législation d'exception consultable à l'adresse suivante : http://michel-terestchenko.blogspot.com/2008_12_01_archive.html

Mobilisation universitaire

Depuis le 2 février, la communauté universitaire est en ébullition : enseignants-chercheurs, personnels et étudiants sont en grève illimitée, au sein d'un mouvement qui a réuni les facultés, les IUT (Institut Universitaire de Technologie) et les IEP (Institut d'Études Politiques). Un mouvement d'une étonnante vigueur et d'une rare longueur, qui a permis d'élaborer de nouvelles méthodes de lutte (ronde infinie des obstinés, manifestations illimitées...) et de réfléchir et rêver à l'université de demain (cours alternatifs et participatifs, marathon des savoirs, journées du patrimoine intellectuel...).

En cette période d'examens, c'est tout le fonctionnement universitaire qui est troublé, et l'heure est au bilan et aux perspectives.

Ce sont deux visions de l'université et de la recherche qui s'affrontent. La loi Liberté et Responsabilité des Universités (LRU), dont l'abrogation a été l'objet d'une mobilisation sans résultat l'année passée, est encore au cœur des revendications.

Cette réforme, qui s'inscrit dans une dynamique européenne d'autonomie des universités (procédé de Bologne, stratégie de Lisbonne et objectifs OCDE⁽¹⁾), augmente le pouvoir du président d'université, et tend à diversifier les financements en faisant appel notamment aux mécènes et aux capitaux privés. Il s'agit d'améliorer les débouchés professionnels en créant des liens avec les entreprises, et en intégrant des personnalités extérieures aux conseils d'administrations. Elle s'assortit du « plan Campus », plan de financement par l'État de 10 universités dites « d'excellence ». Aux autres universités de trouver leurs financements auprès des entreprises, ou par l'augmentation des frais d'inscription et la banalisation du crédit étudiant.

Cela représente, pour la communauté universitaire, une soumission de l'université à la logique d'entreprise et de résultat. Le risque de cette mise en concurrence est, pour la majorité des universités, de voir les filières « improductives » disparaître (quelle entreprise financera la filière philosophie, ou encore les lettres ?), ou se professionnaliser significativement. (À titre d'exemple, l'ouverture d'une licence Michelin.)

Que dire de la qualité de diplômes si spécialisés ?

Qu'en est-il de la richesse intellectuelle des universités, et de l'accès de tous à la connaissance ? La question fondamentale est celle de la fonction des études supérieures : formation à un métier simplement, ou formation de la culture et de l'esprit critique du jeune citoyen ? Formation d'une élite aisée ou démocratisation du savoir ?

Le deuxième cheval de bataille de cette mobilisation est la modification du statut des enseignants-chercheurs qui, jusqu'à présent, répartissent leur temps entre travaux de recherche et d'enseignement, de façon égale. Le décret, présenté par Nicolas Sarkozy comme essentiel à l'efficacité de la recherche française, dont les publications et les débouchés en entreprise sont « médiocres »⁽²⁾ permet de moduler les horaires d'enseignement et de recherche en fonction des publications. Le « bon chercheur », celui qui publie le plus, accordera des heures supplémentaires à ses recherches, abandonnant l'enseignement. À l'inverse, qui publie moins verra augmenter son temps d'enseignement, et n'aura plus le temps de se consacrer à la recherche. Ce décret est critiquable en ce qu'il sépare recherche et enseignement, dont l'interaction est bénéfique, et caractéristique de l'univer-

sité actuelle : la connaissance est toujours mouvante, en devenir, et l'enseignant en quête de savoirs. De plus, il s'agit d'une subordination de la recherche aux besoins et critères fixés par le Conseil d'administration et le CNU (Conseil National des Universités). En s'adaptant aux besoins des entreprises et en substituant à l'évaluation qualitative une évaluation quantitative, c'est l'essence même de la recherche universitaire qui est remise en question : la recherche de savoirs peut-elle coexister avec la recherche de résultats chiffrés et utiles à l'entreprise ?⁽³⁾



Le dernier projet combattu est celui de la mastérisation, terme barbare signifiant le remplacement des IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) par deux années de master professionnel au sein d'une faculté, sur le principe de l'harmonisation européenne (système Licence/Master/Doctorat). La communauté universitaire s'oppose à la suppression de l'année en alternance à l'IUFM, année de stage financée qui est une grande richesse pédagogique, une transition entre études et enseignement, mais aussi un apport financier non négligeable pour des étudiants toujours plus précaires. Enfin se pose le problème des étudiants obtenant leur deuxième année de master mais échouant au concours : ils seront nombreux à devenir vacataires, et la banalisation de ce statut précaire peut être considérée comme une remise en cause du statut de fonctionnaire : Ces réformes n'avancent-elles pas vers une disparition du concours, dans le cadre d'une privatisation de l'éducation déjà amorcée ?

Étant donné l'absence de réelles négociations, de modifications significatives et de réponses cohérentes, le mouvement perdure et les examens s'en trouvent perturbés. Enseignants et étudiants cherchent des solutions afin de valider le semestre en fonction de critères valables, la faculté ne dispensant pas de diplômes insignifiants. Mais l'échéance des examens ne fait pas la fin du mouvement, c'est une résistance qui s'instaure sur le long terme, et la mobilisation reprendra à la rentrée, selon des modalités plus ou moins aménagées.

Il s'agit donc d'une lutte contre des réformes, mais aussi, bien au delà, pour une université de tous les savoirs, gratuite, laïque, ouverte à tous, pour une liberté de la recherche et une logique de qualité.

À chacun, en cette période d'ébullition, de prendre part à ce débat de société qui doit s'élargir et de rêver et porter son projet d'université et de société.

(1) objectifs OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) 2009 pour la France : www.oecd.org/dataoecd/4/2/42263534.pdf

(2) discours de Nicolas Sarkozy sur l'enseignement supérieur et commentaires disponibles sur : www.sauvonsluniversite.com

(3) plus de renseignements sur les lois concernant recherche, démantèlement du CNRS, contrat doctoral sur : www.sauvonslarecherche.fr

Jeanine, senior et Lambescaine

C'est en 1962 que je me suis installée à Lambesc, il y avait 2450 habitants dont 360 seniors. Aujourd'hui on en compte 8399 (recensement de 2006) voire 9000 dont 1600 seniors. Comme quoi la population s'accroît, mais les seniors vivent aussi plus longtemps.

Durant ma vie les personnes âgées ont tenu une grande place. Moi même devenue senior, j'essaie davantage de comprendre ce phénomène de vieillissement, c'est triste de vieillir et dur de bien vieillir. La personne âgée vit avec son passé et selon les événements vécus dans son existence, peut être plus ou moins désenchantée, mais dans le fond, reste assez positive. Certains même ont gardé de leur espièglerie. Elle aime raconter des histoires, son histoire, l'époque de sa jeunesse est toujours la plus belle et ne voudrait en aucun cas avoir vécu celle des autres.

Elle évoque ses souvenirs avec une telle intensité et parfois même de la nostalgie que l'on ressent son profond amour pour sa famille et son lieu de vie. C'est en les écoutant, par ci par là et en maison de retraite ou j'ai travaillé, que j'ai découvert le passé de Lambesc. C'était un magnifique village qui aujourd'hui est devenu une cité dortoir. Combien tous nous le regrettons. Comme les ados, le senior a besoin de repères, il aime les jeunes, il aime être écouté et considéré, il aime aussi être utile. La rencontre intergénération est la voie idéale pour l'ouverture «Jeunes/Seniors».



La disponibilité des seniors permet à ceux qui ont des petits enfants d'être de merveilleux grands parents, souvent transformés en «nounous» tant appréciées par les tout petits. Le temps libre est favorable au bénévolat qui est une expérience fort enrichissante.

Il est vrai qu'à Lambesc il existe différents lieux d'activités qui permettent de pouvoir se rencontrer tels que la MJC, Scrabble, Loto, Boules, Club du troisième âge, Thé dansant, repas à thèmes, le foyer repas qui s'élargit de plus en plus. Nombreux sont les seniors qui les fréquentent et, comme en tous lieux, l'évolution donnant un certain sursis à leur vie, ils s'efforcent de rester plus longtemps actifs. La gaieté demeure. Le grand âge du senior fait qu'il s'assume péniblement. Le recours à la maison de retraite est une solution, mais son coût est élevé. Certains la redoutent et l'adaptation pas toujours facile, on repousse l'échéance le plus tard possible. Les auxiliaires de vie, les infirmières sont là, heureusement, cela permet aux seniors de pouvoir bénéficier encore de leurs petit nids. Il aime la tranquillité et ses êtres chers auprès de lui le comblent de joie et de bonheur. Isolé, il sombre rapidement dans une grande tristesse.

La vie du senior, en dépit de tous les problèmes inhérents à la vieillesse et valables partout, n'est finalement pas des plus désagréables à Lambesc.

Vous avez vos poubelles? Vous pouvez recycler!

Les valeurs écologiques, civiques, économiques du tri sélectif et du recyclage sont ô combien bénéfiques. J'en veux pour preuve les économies substantielles en terme de matière première et de revalorisation des matières.

Saviez-vous par exemple qu'il est bien plus économique et bien moins impactant de transformer une tonne de canettes alu vides, que d'extraire et travailler les deux tonnes de bauxite utiles à leur fabrication initiale?

Si l'on préconise l'utilisation des sacs réutilisables (toilés), sachez que cette pratique aura fait chuter la consommation des sacs de caisse de 70 % alléluia ! L'équivalent de 60 000 tonnes de plastique...

Savez vous qu'en matière de recyclage les directives européennes exigent 55 % de produits issus du recyclage ? Et bien les français que d'aucun qualifierait de désobéissants, têtus, à la traîne, atteignent les 61% !

«Au pays de Bucky comme dans tous les pays il y a des bons et des gentils, y'a des trieurs dans l'âme, des écolos de la première heure pour qui il est évident comme deux et deux font quatre que cette petite boîte...Y'a des têtus invétérés qui par soucis peut-être de contrariété, eux au grand jamais, jamais poubelles triées!»

Certaines communes s'arment d'une brigade spéciale de mains de fer dans des gants de plastique. D'autres ont opté pour des personnels chargés de sensibiliser, éduquer, « Où? Quoi? Comment ?» et de vérifier le contenu des conteneurs (*exercice de diction!*), vérification somme toute aléatoire: faute avouée à demi pardonnée;-) ! L'utilisateur n'est pas sanctionné, mais ses poubelles pas ramassées.

No stress Man! ce n'est pas encore pour demain ce déploiement de forces sur Lambesc quoique... Certains disent que les poubelles parlent...

Il est vrai que trouver des roues de vélos dans les ordures ménagères... On est bien forcé de constater que la partie n'est pas gagnée. Partant du principe qu'en terme de recyclage le premier maillon de la chaîne c'est les usagers, autant bien les informer des us et coutumes du tri sélectif.

Et là c'est un peu le no man's land... Je veux vous parler du blues de la ménagère. Celui qui la tenaille devant ses victuailles...

Pour ça, je me suis fendu d'une lettre (*à lire et à écouter sur notre site internet*) à votre adresse Monsieur le Président de la CPA (*mini rappel: Communauté du Pays d'Aix*). Vous la lirez peut être, quand vous aurez le temps; mais au fait, déjà, l'enveloppe l'accompagnant, recyclable ou pas?

Vous avez dit « prévention de la délinquance » ?

Lambesc s'agrandit rapidement, et les bouleversements qui en résultent entraînent de nombreux changements. Nous pouvons les trouver parfois positifs, parfois négatifs. Mais la réalité reste incontournable, Lambesc doit se conformer à de nouveaux fonctionnements, à de nouvelles règles.

Parmi la multitude de lois qui nous assaillent quotidiennement, le Maire de Lambesc va bientôt se confronter à celle du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, puisqu'elle doit s'appliquer dans les villes de plus de 10 000 habitants. Cette loi pose un certain nombre de questions, donnant au premier magistrat municipal un rôle nouveau, qui peut se révéler ambigu, et qui, donc, demande une réelle réflexion.

Voici les points les plus importants, relatifs aux familles et aux mineurs.

■ Désormais, le Maire peut, à sa demande, être informé, par la police, la gendarmerie, le procureur de la république, de toutes les infractions commises sur le territoire de la commune, mais aussi de tous les jugements devenus définitifs ou des appels interjetés. Comment seront utilisées ces informations ? Quelle dérive, ségrégation, mise à l'écart (*refus de logements, d'embauche, d'inscription diverses,...*) peut-il en découler lorsqu'un choix devra se faire ?

■ D'autre part, les travailleurs sociaux qui constateront des difficultés dans une famille notamment à l'égard des mineurs et estimant que cela justifie l'intervention d'autres travailleurs sociaux, seront déliés du secret professionnel et devront informer le Maire. Ces professionnels pourront partager des informations à caractère secret avec un coordinateur nommé par ce dernier.

■ Un Conseil pour les Droits et Devoirs des familles (CDDF) sera créé par délibération du conseil municipal. Ce conseil réunira des professionnels de tous bords : représentant de l'état, des collectivités territoriales, de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion, de la prévention. (*Bref beaucoup de monde !*). Ils seront réunis afin d'entendre les familles et de leur adresser des recommandations, destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre leurs enfants en danger. Au terme de l'accompagnement, il est délivré aux parents une attestation (!) comportant leur engagement solennel à se conformer aux obligations liées à l'exercice de l'autorité parentale.

■ Fort de ce nouveau pouvoir le maire pourra informer l'organisme débiteur des prestations familiales pour lui signaler les difficultés d'une famille. Jusqu'à présent seul le Juge des Enfants était habilité à faire une telle démarche. (*Quelles conséquences pourra-t-il en découler ? Suppression totale ou partielle des allocations ? D'après quels critères ?*) Il pourra aussi convoquer un mineur dans son bureau (*accompagné toutefois de son responsable légal*) pour un rappel à l'ordre.

■ Le dernier point important de cette loi, concerne plus particulièrement les mineurs qui ne respectent pas « l'obligation d'assiduité scolaire ». Afin de procéder au recensement des enfants résidants dans sa commune, et d'améliorer (!) le suivi de cette obligation d'assiduité scolaire, le maire « peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, transmis par les organismes de prestations

familiales, par l'inspecteur d'académie, et par le directeur de l'établissement d'enseignement .» Sont également enregistrées les demandes d'avertissements notifiées aux personnes responsables de l'enfant.

Il restera au Maire à utiliser (*ou pas*) cette loi, qui laisse la porte ouverte à une stigmatisation sans précédent des familles et de mineurs en difficulté, à leur comparution devant une commission, (*ce qui peut porter une atteinte grave à la dignité de la personne humaine*), à la prise en compte et à la diffusion d'éléments de la vie privée, à l'intrusion dans l'intime des familles.

Ce texte laisse par ailleurs entendre qu'il suffit de la signature d'un contrat (*a-t-on vraiment le choix de le refuser ?*), d'un « serage de vis » et de quelques conseils pour que tout rentre dans l'ordre.

La prévention requiert des moyens autrement plus importants, un travail relationnel de longue haleine, un environnement social plus porteur, un vrai respect de l'individu.

N.B : Deux ans après l'entrée en vigueur de cette loi, le Conseil national des villes constate une absence quasi systématique de mise en œuvre des mesures prescrites. Le CNV pose un constat très mitigé : la méfiance semble s'être installée car ces nouvelles dispositions ont semblé focalisées sur le renforcement des peines et non sur la prévention. Une défiance est même apparue à l'égard des maires qui s'attachent à conserver l'équilibre entre prévention et sécurité, en respectant les compétences de chacun.

Recyclage politique ou politique de recyclage ?

Depuis des années, je m'astreins, de bonne grâce, au tri de mes déchets : verre d'un côté, papier, carton, plastique et alu de l'autre. Je garde soigneusement mes végétaux pour le compost. Bref, j'essaie d'être un vrai gentil citoyen éco-responsable et d'utiliser la déchèterie en respectant scrupuleusement les consignes.

Pourtant, certains jours, le doute m'envahit lorsque la déchetterie déborde, que les conteneurs sont pleins jusqu'à la gueule et que le tri s'avère alors inutile. Les services chargés de la rotation et de l'évacuation des bennes pleines ne semblent pas s'émouvoir outre mesure des conséquences et de l'intérêt, pourtant prôné par leur employeur : aujourd'hui encore, après que j'ai méticuleusement séparé les végétaux des métaux et du tout venant, le gardien, désespéré, m'a indiqué de tout mettre en vrac dans la même benne, faute de place dans certaines, et dans un joli mélange des genres (*végétaux, gravats, ferrailles, baignoire,...*)!!!

La C.P.A nous rebat les oreilles de conseils écologiques, d'économies, d'environnement, à juste titre et depuis longtemps. Mais quel moyen se donne-t-elle pour répondre à ce qu'elle contribue à mettre en place ? Croit-elle vraiment ce qu'elle prône ? Est-ce encore une fois un pur effet d'annonce, de mode, de communication « politique » ?

Pierre Reynaud



Le port d'attache de sa famille depuis plusieurs générations ? Marseille ! Quand sonne l'heure de la retraite, ses parents s'installent à Lambesc. Aaah la Nationale 7... ! Arrivent les années 70 ; Pierre et son épouse optent pour Lambesc ! Mais son travail, secteur sidérurgie, l'amène à monter avec femme et enfants à Paris quelques années pour mieux revenir. Depuis 20 ans il « vit Lambesc, aime Lambesc, ainsi que les Lambescains » !

Pierre met à profit ses années Parisiennes, pour s'occuper en parallèle d'une « Maison de Quartier » dotée d'une bibliothèque, halte garderie, nombreuses activités pour les jeunes et une cafétéria. Mais cela ne lui suffit pas ! Il remet à flots une association venant en aide aux mères-célibataires en détresse ; leur procurant, l'espace d'une année et sous conditions, un logement, ainsi qu'un soutien social et moral. Il passe l'association sous statut loi 1901, se démène, franchit les obstacles. L'association existe toujours. Son concept est un peu similaire à une autre association, Lambescaine celle-ci : **L'Autre !**

À peine revenu à Lambesc, et tout juste retraité, en quête d'une réelle pause après de longues années de travail, et sans visée religieuse particulière, il part arpenter le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Il ira jusqu'au bout !

De retour, il s'implique à 100% à la MJC (*mini-rappel : Maison des Jeunes et de la Culture*). Occupant divers postes les premières années, il endosse le rôle de Président les cinq suivantes (*de plus secrétaire de la Fédération Régionale des MJC*).

Dès sa prise de fonction il modifie les statuts de la MJC afin que le président ne puisse cumuler plus de 5 ans consécutifs ! Pas fou le Pierre ! Des regrets d'avoir arrêté après ces dix années d'implication on ne peut plus intense ? « Non, pas du tout. Place aux jeunes ! ».

Notre homme est doté d'un esprit « curieux ». Il s'intéresse à tout. Il a toujours beaucoup lu et évolue avec son temps : minimum deux heures par jour sur le Web ! Il y complète ainsi ses lectures, se documente, découvre, recherche... Pour rester jeune, Pierre a une botte qu'il ne garde pas secrète : « s'intéresser à autre chose qu'à son domaine ; beaucoup lire maintient l'esprit alerte ».

Pierre se sent il jeune ? « Moyen ». Bien sur il y a le physique mais pour ce qui est de l'esprit ? « Je ne veux pas être un vieux-sage, donc je ramasse de l'herbe folle ! » Il est poète. Il aime être farfelu.

Des souvenirs de jeunesse, bons ou mauvais ?

Mauvais : « pensionnaire à neuf ans : indépendant de la volonté de mes parents, c'était la guerre ».

L'homme est discret ; il ne s'attarde pas... Mais il s'illumine quand il parle du 8 août 1960... Pierre épouse sa douce ! C'était sa jeunesse, il avait 27 ans !

Les difficultés de la jeunesse autrefois ?

« Notre jeunesse n'était pas marrante ! 2 ans 1/2 de service militaire, avec l'Afrique du Nord, pas un souvenir glorieux » ; « c'est curieux car les difficultés qu'on avait, maintenant, on considère que c'était bien ; par exemple on avait pas beaucoup d'argent, quand on allait voir les amis c'était à bicyclette, on ne prenait pas la voiture (Durable par la force des choses avant l'heure), les mobylettes n'existaient même pas ; pour aller au lycée à Marseille il y avait 3 km à pied + le tram, tous les jours ; on partait à 6h30 le matin... Mais ça reste de bons souvenirs ; quand on faisait une surprise-partie, tout le monde apportait un p'tit quelque chose ; on avait un vieux Teppaz... C'était la débrouillardise, on campait, juste avec un sac de couchage et un sac à dos. »

Un ou des messages à passer aux jeunes ?

« Ayez confiance en vous, osez entreprendre et si ça ne marche pas insistez. Ils sont capables de beaucoup de choses ; mais souvent on ne les écoute pas ; ça les heurte. À la MJC on a toujours essayé d'aider les jeunes qui avaient un projet à le réaliser ; ça ne veut pas dire leur goudronner la route, simplement les aider. »

Une envie pour demain ?

« Qu'il y ait beaucoup de lien social ; que les jeunes et les vieux ne soient pas isolés ; donc vivre un peu dans l'atmosphère village. Il faut réfléchir à comment motiver les gens ; ne rien imposer tel quel. Faire un système un peu de parrainage ; il faut que ce soit organisé mais que ça passe sans que l'on s'en aperçoive. Un jeune tu ne peux pas le forcer à faire quelque chose ; le jeune veut sa liberté. Par le passé, j'ai connu une expérience à Rousset – des jeunes souhaitaient avoir une salle à eux et faire ce qu'ils voulaient, ne pas avoir un gardien qui vienne les surveiller et ils feraient eux même le service d'ordre ; la mairie a donné une grande salle et ça marchait très bien avec une légère surveillance ; les jeunes s'autogérait, étaient parfaitement organisés, le trublion était éjecté par les copains. Mon souhait c'est qu'on écoute les jeunes et surtout qu'on ait beaucoup d'empathie, qu'on se mette à leur place ; les choses iraient beaucoup mieux ». Une chose importante pour Pierre : sortir du tout compétition : « Avant à Lambesc on avait une section Basket à la MJC, sans compétition, uniquement pour le plaisir, pour partager ; ça marchait très bien ; la compétition dans le sport peut servir de trop plein pour la violence, c'est ce qu'on dit, mais je n'en suis pas sûr ; quand on regarde les supporters, quand on voit les joueurs qui se font engueuler sur le terrain ; s'il y avait un peu moins d'esprit de compétition... Peut être que... Mais sait-on encore partager un plaisir... ? »

« Apprenons à partager un plaisir ! »

Voilà, j'ai rencontré l'homme il y a trois ans, j'arrivais à Lambesc. Aujourd'hui je connais mieux le « village ». Des « Pierre » comme celui-là, on en a grand besoin ici. Merci jeune homme !

Ah au fait j'oubliais : il a 76 ans !

Biodiversité

Les deux et trois mai se tenaient à Lambesc les premières journées consacrées à la protection du vivant et de la biodiversité, à l'agriculture biologique et à l'alimentation. Manière d'anticiper la journée mondiale de la biodiversité qui était elle, prévue le 22 mai. Ces journées organisées à l'initiative du COFALS⁽¹⁾ et animées par Jeanne Meunier, élue en charge des cantines scolaires, avaient pour but de sensibiliser le public lambescain aux enjeux du développement pour tout ce qui a trait à la biodiversité.

Nous avons tous entendu parler de la biodiversité, mais sans vraiment savoir tout ce que cela représente

La biodiversité est l'ensemble de ce qui est vivant. Que ce soit dans l'eau ou sur terre, de la plus petite des bactéries au plus grand des mammifères, du plus insignifiant des crustacés à la plus belle des plantes à fleurs. Et cette biodiversité est aujourd'hui en danger, car la plupart des écosystèmes a considérablement été modifiée par les activités humaines au cours du siècle dernier. Il s'agit là d'une crise biologique majeure et les experts considèrent que 20% à 30% des espèces vont disparaître dans les cinquante prochaines années. Les optimistes nous diront que la disparition des espèces fait partie des phénomènes naturels. Certes... Sauf qu'aujourd'hui le processus s'est emballé, et qu'il s'agit de beaucoup plus que de la protection de l'ours blanc ou du tigre de Sibérie, aussi nobles soient ces causes.

Il en va de notre propre survie, pour tout ce qui touche à la sécurité alimentaire, à la santé, à la protection de la ressource en eau potable, à l'accès aux matières premières et à l'énergie.

Ce sont des millions d'êtres humains qui n'y ont pas accès ou très peu. Ce qui est déjà et sera encore plus demain, source de conflits. Les sociétés les plus riches ont encore l'illusion de l'abondance et de l'infinité des ressources; et pourtant les signes se multiplient pour montrer qu'une prise de conscience collective est plus que jamais nécessaire.

Les crises liées à la pêche intensive, la destruction des forêts primaires, "l'industrialisation" à outrance de l'agriculture, l'urbanisation anarchique, pour ne citer que ces quelques exemples, sont des manifestations des transformations que nous faisons subir au milieu naturel dans lequel nous vivons.

Mais après tout qu'y pouvons nous?

Des solutions existent, elles sont aussi bien collectives qu'individuelles. Nous avons commencé à les proposer comme lors de ces premières journées de la biodiversité. Certains s'y attellent, que ce soit par leur action pour faire interdire certains insecticides ou pesticides nuisibles à notre santé, et destructeur des insectes pollinisateurs (*abeilles, papillons*), en obtenant des moratoires en matière de culture OGM⁽²⁾, ou en proposant de nouvelles voies pour bâtir la ville de demain. D'autres, de manière individuelle, réorientent leur consommation en privilégiant de plus en plus les produits de culture biologique, les produits issus des circuits courts et les produits qui respectent l'environnement, ou encore aménagent leur habitat pour le rendre plus économe en eau et énergie. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer. Nous souhaitons en ce qui nous concerne, apporter notre pierre à l'édifice, ici par nos écrits, comme ailleurs par l'action de nos élus.

(1) Comité Officiel des Fêtes, des Arts, des Loisirs et des Sports • (2) Organisme génétiquement modifiés

Vous souhaitez participer, proposer, réagir?

Rendez-vous sur notre blog :

lambesc.autrement.free.fr/BLOG

Vous y trouverez des informations au jour le jour, des billets d'humeur, des coups de gueule, des fou rires...

LAMBESC AUTREMENT

Le bureau

Pascal PRIORI
Président

Jean-Philippe LABROUVE
Vice président

Mylène MAESTRACCI
Trésorière

Jeanine ROURE
Trésorière adjointe

François LAUBEUF
Secrétaire

Mathilde SPINI
Secrétaire adjointe

Site internet
lambesc.autrement.free.fr

Les élus

LAGIER Alain
adjoint délégué à l'aménagement durable (Urbanisme, Travaux neufs, Agriculture et Forêts)

SCHAEFFER Florence
adjointe à l'éducation et à la petite enfance

DUNE Marie-Line
Conseillère déléguée à l'Environnement

MEUNIER Jeanne
conseillère déléguée à la restauration collective et à la solidarité

BERGA François
conseiller délégué au cadre de vie et aux déplacements

L'AUTREMENT

Ce numéro, édité à 3500 exemplaires, a été réalisé par :

Magali Bourgoin, Marie Deschryver, Jean-Philippe Labrouve, François Laubeuf, Mylène Maestracci, Pascal Priori, Jeanine Roure, Georges Spini, Mathilde Spini

Responsable distribution : Jeanine Roure

Relayée par nos 25 distributeurs bénévoles. Merci pour leur dévouement à Lambesc Autrement.

Lambesc Autrement

3, rue du Vallat - 13410 Lambesc

Téléphone : 04 42 92 81 32

Courriel :

lambesc.autrement@free.fr

Site/Blog internet :

<http://lambesc.autrement.free.fr>